

Droits d'auteur : Bruxelles veut ménager l'industrie du cinéma

NUMÉRIQUE

La Commission a dévoilé les premières pistes de sa stratégie numérique.

Elle semble renoncer au big bang.

Renaud Honoré
rhonore@lesechos.fr
— Bureau de Bruxelles

Créer un vrai marché européen du numérique, où les Google et Amazon de demain pourront non seulement naître mais aussi s'épanouir. Les ambitions de Bruxelles pour l'avenir digital de l'Union européenne commencent à se préciser. La Commission ne dévoilera que le 6 mai sa stratégie en la matière. Mais le débat d'orientation qui s'est tenu mercredi entre les commissaires a déjà permis d'esquisser les réformes à venir.

Au premier rang figure celle sur les droits d'auteur. Celle-ci ne devrait être promulguée définitivement qu'à l'automne, mais il semble déjà que la Commission ait renoncé au grand big-bang tant redouté par les industries du cinéma et de l'audiovisuel. Ces dernières avaient pourtant de quoi s'inquiéter des ambitions d'Andrus Ansip, le vice-président de la Commission en charge des questions numériques. A tous ceux qui se sont succédé dans son bureau depuis l'automne, l'Estonien a répété la même anecdote : il juge anormal « de ne pas avoir pu suivre la Coupe du monde de football avec des commentaires estoniens », tandis que sa femme « devrait pouvoir suivre les soap opéras de ses chaînes estoniennes à Bruxelles ». « C'est une obsession chez lui », persifle un lobbyiste.

Le principe de territorialité n'est pas remis en cause

Cette situation répond à un principe simple : même sur Internet, il n'est pas possible d'accéder depuis un pays de l'UE aux chaînes d'un autre pays européen du fait de l'existence des droits d'auteur (c'est le même principe pour le streaming, où un service comme Netflix n'a pas le même catalogue selon les

pays). Ceux-ci sont cédés uniquement sur des bases nationales, et ce principe dit de territorialité est la base du financement de la chaîne de création. Si Canal+ met autant d'argent dans le cinéma tricolore, c'est en effet pour avoir en retour l'exclusivité de l'exploitation de ces films en première diffusion sur le territoire français, et il ne faudrait pas qu'une chaîne européenne bon marché puisse fournir la même offre... Le principe est similaire pour les droits sportifs, eux aussi vendus sur des bases nationales.

Visiblement, Andrus Ansip ne veut plus dynamiter ce système, comme il en avait émis l'intention. Dans la note de cadrage qui a servi de base au débat de ce mercredi – dont « Les Echos » ont obtenu une copie –, il n'est pas question de mettre fin au principe de territorialité, ni d'imposer des licences européennes pour le droit d'auteur en matière de cinéma, comme l'Estonien l'avait imaginé. A la place, deux pistes sont envisagées. D'abord, permettre « une portabilité pleine et entière pour les contenus légalement acquis » : à l'avenir, les abonnés à Canal+ ou BeIN Sports devront pouvoir regarder leurs chaînes préférées à l'étranger quand ils y sont en vacances, ce qui n'est pas possible aujourd'hui.

Deuxième piste, Bruxelles veut « faciliter » la vente passive « de services transfrontaliers ». Derrière ce sabir, une idée simple : « Un résident belge devrait pouvoir, par exemple, avoir accès en ligne aux contenus aujourd'hui seulement disponibles pour les résidents britanniques », comme la chaîne Sky par exemple, à condition que cette dernière ne fasse pas de publicité ailleurs que sur son territoire pour respecter le principe de territorialité. La chose paraît difficile à mettre en place, d'autant que la Commission précise que cette possibilité « devra sauvegarder la valeur des droits du secteur cinématographique ». En revanche, le fait que les droits sportifs ne soient pas mentionnés explicitement dans cette exception font dire à certains qu'ils pourraient être les seuls concernés par une réforme du principe de territorialité.

La note mentionne une autre idée : élargir les exceptions aux droits d'auteur pour les domaines de la recherche et de l'éducation. ■

Les autres réformes attendues

Bruxelles veut aussi s'attaquer au « geoblocking ». La Commission aimerait « éliminer » ces pratiques qui font que certains sites d'e-commerce ne sont pas accessibles depuis certains pays ou présentent des prix différents selon le lieu de connexion. Autre chantier : Bruxelles n'exclut pas d'imposer un cadre réglementaire aux plateformes Internet, mais veut lancer au préalable une consultation publique.

Diritto d'autore: Bruxelles vuole preparare l'industria del cinema

